



Menace de licenciement si j'accepte pas de faire des heures sup

Par **ima91_old**, le **17/07/2007** à **23:42**

bonjour

je suis agent d'animation pour une mairie dans une maison de quartier en cdd d'1 mois mes horaires c'est de 9h à 12h et de 14h à 18h suf que deuis que j'ai commencé j'ai toujours fait plus le problème c'est que le directeur de la structure veut faire travailler toute l'équipe de 10h à 00h et j'ai refusé il ma menacé de me licencié si je respecté pas son ordre or qu'au départ c'est a dire hier le responsable jeunesse m'a dit que je commencé a 14h zt finirai a 00h j'ai dit oui et la le directeur veut m'imposer d'etre la a 10h soue peine de me licencier a t'il le droit?je doit continuer d'y aller? merci de m'aider karima